



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/AVR/054	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 20.172121-2057 du R-054-DE du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
N° 2017-2121-2057 du R-054-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/AVR/053 en date du 4 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016,

VU la délibération n°2017/AVR/053 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe du service de l'assainissement pour l'année 2016,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2017,

Après en avoir délibéré (hors la présence de Monsieur le Maire), avec 27 voix Pour,

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2016 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 201 007,81 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 221 173,24 €
Résultat antérieur (C) : + 205 934,03 €
Résultat 2016 (D=A-B+C) : + 185 768,60 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 105 843,72 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 136 841,58 €
Résultat antérieur (C) : 40 021,33 €
Résultat 2016 (E=A-B+C) : 9 023,47 €

Restes à réaliser 2016

En recettes (A) : 0,00 €
En dépenses (B) : - 3 199,37 €
Solde des restes à réaliser (F=A-B) : - 3 199,37 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLIQUET



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-054-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017